

La biodiversité : relever le défi sociétal

Déclaration du groupe de la CFDT

Cet avis sur la biodiversité s'inscrit dans une somme de consultations, conférences et débats divers tenus au niveau national et international. La contribution du CESE traduit la perception et le niveau de maturité du dossier au-delà du périmètre des seuls spécialistes.

La CFDT soutient les recommandations faites dans l'avis et insiste sur trois points particuliers.

Il est indispensable de coordonner au niveau national et international des recherches pluridisciplinaires couvrant aussi bien l'identification des patrimoines génétiques que les relations dynamiques entre les écosystèmes et les activités humaines. Ce sont les objectifs assignés à l'IPBES, la Fondation pour la recherche sur la biodiversité et à l'Alliance nationale de la recherche pour l'environnement. Il faut dépasser les nécessaires approches patrimoniales en s'appuyant sur les biotechnologies et la génétique pour comprendre comment évoluent les écosystèmes, modéliser les dynamiques de la biodiversité et établir des priorités dans les actions de protection et de restauration. La CFDT partage l'insistance donnée aux approches économiques et sociales car, nos débats en section l'ont montré, les évolutions à conduire doivent prendre en compte les situations diverses des principaux acteurs.

En complément, la CFDT estime indispensable de développer les réflexions sur le droit et le statut juridique de l'ensemble des composantes de la biodiversité en y incluant la biodiversité ordinaire au-delà des ressources génétiques et des espèces domestiques ou protégées.

Le protocole adopté à Nagoya pour codifier l'accès aux ressources génétiques et partager les avantages issus de leur utilisation représente une évolution importante et nous soutenons les propositions de l'avis visant à garantir sa mise en œuvre. Toutefois, les sommes qui seront dégagées par les pays en développement, les plus grands dépositaires de biodiversité, ne couvriront pas les besoins financiers nécessaires à la préservation de la biodiversité et au soutien au développement. Puisque les objectifs du millénaire fixés dans ces domaines ne seront pas atteints, il est urgent de rechercher de nouvelles sources de financement. Nous nous interrogeons toutefois sur la solidité du recours évoqué, de façon récurrente, à une taxe sur les mouvements financiers, s'il n'est pas accompagné d'une volonté politique affichée et partagée.

Nous partageons l'impératif de ne pas réduire les aides affectées au développement pour augmenter celles affectées à la préservation de la biodiversité. S'il y a bien une

dépendance étroite des pays en voie de développement vis-à-vis de la biodiversité, la préservation de cette dernière résiste difficilement à des urgences alimentaires vitales.

Le Grenelle de l'environnement a permis à différents acteurs de confronter leurs points de vue pour rechercher un consensus. Il faut désormais dépasser ces premiers cercles de spécialistes pour faire partager à l'ensemble des citoyens les enjeux liés à la préservation de la biodiversité. Il faut dépasser une première approche en termes d'attraction pour la nature afin de prendre en compte les enjeux économiques et raisonner en termes de bien commun. C'est l'objet des propositions de l'avis visant à mobiliser les acteurs. Nous les soutenons même si nous en mesurons les limites et le caractère inachevé.

Au-delà de la sensibilisation, il reste indispensable de mieux identifier les enjeux selon les secteurs d'activité, les lieux d'implication potentiels et de ne pas nier la nécessité d'arbitrages politiques entre différentes aspirations conflictuelles.

Consciente de ces besoins, la CFDT a décidé d'adhérer à la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité au travers d'un plan d'action auprès de ses militants afin de sensibiliser les salariés à cette question.

La CFDT a voté l'avis.